



Association de Gestion des Appartements Temporaires

AG du 1 juin 2018

Rapport financier 2017

Ce rapport accompagne les comptes 2017 certifiés par notre expert-comptable transmis en annexe.
Les grandes lignes du compte de résultat 2017 figurent en page 2 de ce document

Les points les plus significatifs sont les suivants

1. Le bilan global : 124 326 €

Augmentation de 32 238 € par rapport à 2016 due principalement à la campagne de financement **participatif et à un don associatif qui ont apporté respectivement 11 600€ et 16 700€.**

2. Chiffre d'affaires de 255 150 €

Augmentation de 18 525 € par rapport à 2016 due principalement à la location de 2 appartements supplémentaires (soit 4 places supplémentaires) et à la diminution des places vacantes dans les appartements (plus de 58 résidents présents chaque mois en moyenne.)

3. Déficit de 524 €

Du aux dépenses d'aménagement des nouveaux appartements et aux frais de rénovation qui s'élèvent à 31 650 € (28 250 € de frais de rénovation et de 3 400 € de frais d'aménagement) et ne sont compensées que pour partie par les recettes exceptionnelles de 28 300 € mentionnées au 1.

4. Deux motifs de satisfaction

- Le nombre de mois où les places sont vacantes et dont la charge est supportée par Agate correspond à 24 mois dans l'année (sur un total de 210 mois). La perte totale est de 7 500 €, une somme à la fois importante pour le budget d'Agate mais très faible en pourcentage (3 % du montant total des loyers perçus ou payés en 2017).
- A la fin 2017, seuls 4 résidents ont des dettes de loyer significatives.

En conclusion : en 2017 nous avons pu rénover 4 appartements et en aménager 2 autres tout en maintenant le fond associatif et la provision pour travaux constituée en 2016.

Nous devons procéder à 2 votes successifs :

- L'approbation des comptes 2017
- L'inscription du déficit 2017 (524 €) € en report à nouveau dans le budget 2018.

*26 mai 2018
Le trésorier*

Grande ligne du compte de résultats 2017

Recettes : 386 700 €

Cotisations : 140 €.

Subventions : 96 500 €

Maintien des subventions des hôpitaux de Saint-Maurice et du département de Paris.

Nous avons donc bénéficié de 25 000€ du département de Paris et 70 000€ des hôpitaux de Saint-Maurice auquel il faut ajouter une aide de l'état de 1 500 € pour l'embauche de Sophia Badri-Diawara.

Recettes exceptionnelles 28 400 €

Comme indiqué plus haut nous avons bénéficié de 28 500 € de mécénat et dons totalement utilisés pour les travaux de rénovation et d'aménagement des appartements.

Transferts de charges et divers : 6 510 €

Loyers et charges payés par les résidents : 255 150 €

- Loyers et charges (charges locatives et fluides quand ils sont payés par Agate) et APL (quand elles sont perçues par Agate) : **234 000 €**
- Provisions forfaitaires pour petits travaux d'entretien et frais de gestion : **14 500 €.**
- Remboursements divers (résidents et Caf, bailleurs, assurances, etc.) : **6 650 €**

+++++

Dépenses : 386 700 €

Les principales dépenses de fonctionnement courant d'Agate sont les suivantes

Fonctionnement de l'association 95 000 €

- Les dépenses de personnel 67 500 € :
en légère augmentation principalement en raison du passage à plein temps de Sophia Diawara
- Les dépenses de comptabilité : 12 500 €
- Les dépenses de fonctionnement : 15 000 €

Les dépenses de Renovation des appartements et d'aménagements de nouveaux appartement 31 600 €

- Renovation complète de 4 appartements (rue Duris Paris 20^e : 34 et 36 bis rue du maréchal Leclerc à Saint Maurice et rue Vaillant Couturier à Alfortville) : 28 200 €
- Aménagement de 2 appartements 3 400 €

Déficit : 500 €

Dépenses directement liées aux appartements : 259 600 €

- Montant des loyers, charges, fluides et assurances payés par Agate : 241 000 €
NB Comme chaque année les « loyers et charges payés par les résidents » (234 000 €) ne couvrent pas intégralement les frais des appartements (Loyers et charges, fluides, assurance, etc.). payés par Agate en raison des périodes où les appartements restent inoccupés. L'écart en nette diminution s'élève à environ 7 000 € soit 3.3% du montant perçu par Agate.
- Dépenses d'entretien courant (réparation et remplacement du petit équipement ménager) : 18 600 €
NB Ces dépenses sont en partie couvertes par les Provisions forfaitaires payées par les résidents.